

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA14 16 0250

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2014 en retirant le point 30.04 « Acquisition d'équipement CSST » et en ajoutant le point 70.04.1 « Mandat – Stationnement de Montréal ».

PREMIER AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

De retirer le point 40.06 « Avis de motion – Règlement relatif à la circulation et au stationnement – Implantation de parcomètres – Secteur Atlantic »;

Un débat s'engage

Votent en faveur : Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud
Votent contre : Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

Adopté à la majorité.

DEUXIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Jacqueline Gremaud

De retirer le point 40.08 « Avis de motion – Règlement relatif à la circulation et au stationnement – Permis universels – Auto partage »

Un débat s'engage

Votent en faveur : Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud
Vote contre : Mindy Pollak

Adopté à la majorité.

La mairesse d'arrondissement se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

TROISIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

De retirer le point 40.09 « Avis de motion – Règlement sur la tarification – Permis universels – Auto partage »

Un débat s'engage

Votent en faveur : Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud
Vote contre : Mindy Pollak

Adopté à la majorité.

La mairesse d'arrondissement se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Il est proposé par Marie Cinq-Mars
appuyé par Mindy Pollak

DE RETARDER la période de questions des citoyens de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité

QUATRIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

De retirer le point 50.03 « Création et comblement de poste de préposé au soutien administratif – Travaux publics »

Un débat s'engage

Votent en faveur : Lucie Cardyn Céline Forget, Jacqueline Gremaud
Votent contre : Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

Adopté à la majorité.

CINQUIÈME AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

D'ajouter le point suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » ; Formation de comités et groupes de travail.

Votent en faveur : Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

Adopté l'unanimité.

La mairesse d'arrondissement se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H40 ET SE TERMINE À 20H40

CITOYENS	SUJETS
M. DWIGHT SMITH	Stationnement de bicyclettes
M. LAVAL LAVALLÉE	Respect des procédures

CITOYENS	SUJETS
MME FRANCE PROULX	Projet Coopérative Le Suroît
MME LUCIE FANIEL	Projet Coopérative Le Suroît
MME ESTHER WULLINGER	Caserne de pompiers
M. CHRISTIAN BOUVET	Climatisation au 771 Querbes
MME RAYMONDE PROULX	St-Vincent-de-Paul d'Outremont
MME MARICLAUDE OUMET	Déneigement de la piste cyclable

CA14 16 0251

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE PROLONGER de 30 minutes la période de questions des citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20H40 ET SE TERMINE À 20H46

CITOYENS	SUJETS
MME LOUISE LAPOINTE	Financement Les Casteliers

Madame Cinq-Mars suspend la séance.

La séance reprend à 20h52.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

CA14 16 0252

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER de 15 minutes la période de questions des élues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20H52 ET SE TERMINE À 21 H 13

Mme Céline Forget	<ul style="list-style-type: none">✓ N'a pas reçu de réponse quant à sa question posée le 2 juin sur la disparité entre deux chiffres dans le rapport sur le déneigement de la piste cyclable✓ Questionne le délai dans lequel la mise à jour du plan de mesures d'urgence sera complétée✓ Questionne les démarches faites par la mairesse dans le dossier de la résolution adoptée par le conseil quant au Viaduc Rockland✓ Demande si l'administration va revenir au conseil quant aux modifications proposées à la réglementation sur le stationnement pour la zone de livraison sur l'avenue Durocher – un plan a été déposé au conseil du 2 juin et le dossier retiré pour permettre l'analyse par l'administration
Mme Mindy Pollak	<ul style="list-style-type: none">✓ Questionne la présence de cols bleus lors d'autres événements comme celui en juin au parc Outremont alors que celui sur de L'Épée a fait l'objet de critiques✓ Demande que ses collègues précisent ce qu'elle souhaiterait obtenir comme détails dans le dossier de la Coop du Suroît

CA14 16 0253

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 JUIN 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA14 16 0254

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 12 JUIN 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 16 0255

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

DÉPÔT d'une lettre de la présidente de la Table de concertation des aînés en date du 23 mai 2014 concernant les mesures pour atténuer la vitesse.

10.07

CA14 16 0256

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 2 092 505,82 \$ POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT AYANT POUR OBJET LE DÉNEIGEMENT ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES, EXCLUANT LES RUELLES ET LES STATIONNEMENTS, À LA FIRME ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

DE RENOUELER le contrat avec la firme « Environnement Routier NRJ inc. » pour la saison 2014-2015 soit au prix total approximatif de 2 092 505,82 \$ toutes taxes incluses incluant l'indexation à l'IPC et l'IPI tel que prévu au cahier de charges – appel d'offres public AO-12-12091;

D'AUTORISER une dépense approximative de 2 092 505,82\$ pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements pour la saison hivernale 2014-2015;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage

VOTE

Votent en faveur: Lucie Cardyn, Céline Forget, Mindy Pollak

Vote contre: Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 NTA1145078024

CA14 16 0257

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 43 718,38 \$ À LA FIRME CONSTRUCTION GC MERINEAU LTÉE POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION TP03/05-14, (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'OCTROYER un contrat à la firme Construction GC Merineau Ltée., pour la reconstruction de trottoirs dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant maximal de 43 718,38 \$ incluant les taxes le tout conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation TP03/05-14;

D'AUTORISER une dépense 43 718,38 \$ dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1145078025

CA14 16 0258

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ARRONDISSEMENT ET LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS POUR LES MODALITÉS D'UTILISATION RÉCIPROQUE DE LEURS INSTALLATIONS, AINSI QUE LEURS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS MUTUELLES ET RESPECTIVES EN REGARD DE CES UTILISATIONS POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS ET EN AUTORISER LA SIGNATURE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'Arrondissement d'Outremont et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour les modalités d'utilisation réciproque de leurs installations, ainsi que leurs obligations et responsabilités de chacune des parties en regard de ces utilisations pour une durée initiale de cinq ans avec renouvellement automatique pour des périodes d'un an, tel qu'indiqué au protocole joint au dossier décisionnel;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement le protocole d'entente;

DE DÉSIGNER le directeur de la culture, des sports, loisirs et développement social ainsi que la chef de division des sports et loisirs comme représentants de l'arrondissement au comité de concertation et de coordination;

D'IMPUTER cette dépense selon les informations indiquée au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1143278005

CA14 16 0259

APPROUVER L'ENTENTE ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE YMCA DE MONTRÉAL POUR PERMETTRE AUX RÉSIDENTS DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉNÉFICIER DE TARIFS CONVENTIONNÉS À LA SUCCURSALE DE L'AVENUE DU PARC POUR LES ANNÉES 2013 ET 2014 ET CE, PAR UN SOUTIEN FINANCIER AU MONTANT DE 6 000 \$ PAR MOIS POUR UNE SOMME TOTALE DE 72 000 \$ PAR ANNÉE, INCLUANT TOUTES LES TAXES APPLICABLES ET EN AUTORISER LA SIGNATURE - DÉPENSE TOTALE DE 144 000 \$ PROVENANT EN PARTIE DU BUDGET DE L'ARRONDISSEMENT ET EN PARTIE DU SURPLUS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'APPROUVER le protocole d'entente entre l'Arrondissement d'Outremont et le YMCA de Montréal pour permettre aux résidants de l'arrondissement de bénéficier de tarifs conventionnés à la succursale de l'avenue du Parc et ce, par un soutien financier au montant de 6 000 \$ par mois pour une somme totale de 72 000 \$ par année, incluant toutes les taxes applicables et ce pour les années 2013 et 2014.

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement le protocole d'entente;

D'IMPUTER cette dépense de 144 000 \$ en appropriant une somme de 72 000 \$ du surplus selon les informations indiquées au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1143278006

CA14 16 0260

AUTORISER LA MISE AU RANCART ET LE DON D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la disposition à titre gratuit des équipements désuets ou devenus hors d'usage à des organismes sans but lucratif dont la Fabrique de l'Église Saint-Viateur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1143730001

CA14 16 0261

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2014, DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2014 ET LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2014

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période s'étendant du 1^{er} au 30 avril 2014

30.01 1146430010

CA14 16 0262

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2014

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014.

30.02 1146430009

CA14 16 0263

RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - AVRIL, MAI ET JUIN 2014

DÉPÔT de la reddition de compte des décisions déléguées pour les mois d'avril, mai et juin 2014.

30.03 1141867012

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT (28 000 \$) ET FINANCEMENT DE FORMATIONS (10 000 \$) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL PROVENANT DU SURPLUS POUR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Ce dossier a été retiré.

30.04

CA14 16 0264

AFFECTER UNE SOMME DE 15 000 \$ PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE PERMETTRE LE FINANCEMENT DES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT DES ARCHIVES AU 6600 RUE SAINT-URBAIN ET AU 1431 AVENUE VAN HORNE ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 12 402,45 \$ À LE CLAN PANNETON ET AUTRES DÉPENSES INCIDENTES

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROPRIER un montant maximal de 15 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement pour le déménagement des archives de l'arrondissement pour les montants indiqués au sommaire décisionnel;

D'OCTROYER un contrat à Le Clan Panneton pour le déménagement des boîtes d'archives de l'arrondissement à son local d'entreposage situé au 6600 Saint-Urbain et ses bureaux au 1431 Van Horne pour un montant approximatif de 12 402,45 \$, incluant les taxes ;

D'IMPUTER cette dépense conformément au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1143730002

CA14 16 0265

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) VISANT À MODIFIER LA MARGE DE REcul PRESCRITE À L'ARTICLE 7.14 POUR L'AVENUE CHAMPAGNEUR ET CE, POUR LE LOT 1 351 429 (À L'ANGLE DES AVENUES CHAMPAGNEUR ET DUCHARME)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion le 8 avril 2014 et de l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;

ATTENDU QUE l'adoption dudit règlement a été précédée d'une assemblée de consultation publique tenue le 29 mai 2014;

ATTENDU QU'UN deuxième projet de règlement AO-259-P2 a été adopté à la séance du 2 juin 2014;

ATTENDU QU'au terme du délai de huit (8) jours requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suivant la publication d'un avis publié à cette fin le 12 juin 2014, deux demandes valides ont été reçues de la zone visée ainsi que d'une zone contigüe;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE la tenue d'un registre sera donc nécessaire;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le règlement AO-259 modifiant le Règlement de zonage 1177 et visant à modifier la marge de recul prescrite à l'article 7.14 pour l'avenue Champagneur et ce, pour le lot 1 351 429 (à l'angle des avenues Champagneur et Ducharme).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1141899025

CA14 16 0266

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 1171, 1063 ET AO-78 - MISE À JOUR DES ARTICLES CONCERNANT LES BICYCLETTES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'adopter le Règlement modifiant les Règlements AO-78, 1063 et 1171 afin de supprimer tous les articles concernant les bicyclettes présents dans les Règlements numéros 1171 et 1063, de conserver les articles concernant les bicyclettes prévus dans le Règlement AO-78 en y retirant l'interdiction d'attacher les bicyclettes aux parcomètres, aux poteaux de signalisation, aux lampadaires, aux tiges munies d'arceaux qui identifient le numéro des cases de stationnement tarifé et de réduire les amendes reliées aux interdictions d'attacher les bicyclettes aux arbres et à tout autre mobilier urbain.

Un débat s'engage.

(...)

La Secrétaire d'arrondissement indique que les montants des amendes ont été réduits depuis l'avis de motion.

AMENDEMENT

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

De modifier le paragraphe 4 de l'article pour qu'il se lise comme suit:

"d'attacher une bicyclette à un arbre ou un tuteur le cas échéant; les bicyclettes pouvant être attachées au mobilier urbain pour une période de 48 heures et attachées en tout temps à une tige munie d'arceaux qui identifie le numéro d'une case de stationnement tarifé ou des supports à bicyclettes fournis à cette fin dans le cas d'une bicyclette."

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité (la mairesse Marie Cinq-Mars votant contre).

Proposition principale adoptée telle qu'amendée.

CA14 16 0267

ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS LOCALISÉE DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI) ET DE L'ARÉNA SIS AU 999, AVENUE McEACHRAN

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier la zone de stationnement réservé aux autobus existante dans le stationnement du Centre Communautaire Intergénérationnel et de l'Aréna de façon à y permettre le stationnement pour une durée maximale de 15 minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1145069007

CA14 16 0268

ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RETRAIT DE LA TARIFICATION APPLIQUÉE À HUIT ESPACES DE STATIONNEMENT LOCALISÉS SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE QUERBES COMPRISE ENTRE L'AVENUE VAN HORNE ET LA LIMITE NORD DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement afin de retirer la tarification des huit espaces régis par parcomètres numérotés TA117, TA118, TA119, TA123, TA124, TA125, TA126 et TA127 localisés sur le côté est de la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'Arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1145069008

CA14 16 0269

ADOPTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE PARCOMÈTRES - TERRAIN LOCALISÉ DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE BEAUBIEN À L'OUEST DE L'AVENUE DUROCHER

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'implanter des parcomètres sur le terrain du prolongement de la rue Beaubien à l'ouest de l'avenue Durocher dont le tarif horaire applicable pour l'usage d'une place de stationnement serait de 2,00 \$ l'heure ou de 10,00 \$ pour une période maximale de douze heures pour les périodes s'étendant du lundi au vendredi de 9h à 21h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche de 13h à 18h.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Lucie Cardyn, Céline Forget, Jacqueline Gremaud

Votent contre: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1145069010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE PARCOMÈTRES - AVENUE ATLANTIC, PARTIE DE LA RUE BEAUBIEN COMPRISE ENTRE L'AVENUE DUROCHER ET LA RUE HUTCHISON ET PARTIE DE L'AVENUE DUROCHER COMPRISE ENTRE L'AVENUE ATLANTIC ET LA LIMITE DES VOIES DE LA COMPAGNIE CANADIEN PACIFIQUE

Ce dossier a été retiré.

40.06

CA14 16 0270

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RÉDUCTION DES LIMITES DE VITESSE DANS L'ARRONDISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement afin d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur toutes les rues locales de l'Arrondissement, à l'exception du viaduc Rockland, de l'avenue Van Horne et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.07 1145069012

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)-ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS «UNIVERSELS» AUTORISANT AINSI AUX VÉHICULES D'UN ORGANISME D'AUTOPARTAGE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT

Ce dossier a été retiré.

40.08

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION (AO-6) - TARIFICATION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS « UNIVERSELS »

Ce dossier a été retiré.

40.09

CA14 16 0271

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19) la conseillère Cardyn donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement afin de faire des correctifs de concordance et de retirer du Règlement l'obligation de la présence des directeurs.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Cardyn demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.10 1141867014

CA14 16 0272

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES (1104-14)- ESPACES RÉFRIGÉRÉS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Gremaud donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclable (1104-14)* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement concernant l'entreposage de matières résiduelles avant la collecte des déchets en prévoyant un espace réfrigéré pour les restaurants et autres établissements dont l'usage principale est destiné à la préparation des aliments

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.11 1149916696

CA14 16 0273

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - SAMEDI, LE 6 SEPTEMBRE DE 11 H À 19 H - AVENUE NELSON - FÊTE DES VOISINS

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ADOPTER une ordonnance visant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Nelson entre

l'avenue Villeneuve et le boul. St-Joseph pour permettre la tenue de l'événement sur l'avenue Nelson, samedi, le 6 septembre 2014 de 11h00 à 19h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1146737013

CA14 16 0274

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT AU 15, AVENUE GLENCOE : - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177; - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR LATÉRAL DROIT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 mai 2014 d'accepter la demande de dérogation mineure concernant cet immeuble et ce, en vertu des dispositions du règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande, dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 12 juin 2014;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899036;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ACCORDER sur la base des préjudices énoncés et du document déposé le 28 mai 2014, la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, au 15, avenue Glencoe malgré l'article 5.3 du règlement 1177 ainsi que la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement d'un bâtiment principal au mur latéral droit, laquelle approbation s'applique aux recommandations et aux plans joints au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1141899036

CA14 16 0275

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX : 1461, AVENUE VAN HORNE; 1069-1073, AVENUE LAURIER; 862, AVENUE MC EACHRAN; 751, AVENUE HARTLAND

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 juin 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant ces immeubles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899031;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1. 1461, avenue Van Horne;
2. 1069-1073, avenue Laurier (sous réserve d'une demande d'occupation permanente pour la corniche);
3. 862, avenue Mc Eachran;
4. 751, avenue Hartland.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1141899031

CA14 16 0276

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AU TOIT CEINTURÉE D'UN GARDE-CORPS EN ALUMINIUM SOUDÉ ET DE DEUX (2) PERGOLAS AUX 876-878-880, AVENUE WISEMAN

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 juin 2014 d'approuver la demande de modification de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899032;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER une demande de modification d'un PIIA relativement à la construction d'une terrasse au toit ceinturée d'un garde-corps en aluminium soudé et de deux (2) pergolas aux 876-878-880, avenue Wiseman. inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1141899032

CA14 16 0277

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE EN COUR ARRIÈRE SERVANT D'ABRI D'AUTO AU 1633, AVENUE LAJOIE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 juin 2014 de refuser la demande de PIIA pour le 1633 avenue Lajoie;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899033;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE REFUSER la demande d'un PIIA relativement à la construction d'une terrasse en cour arrière servant d'abri d'auto au 1633, avenue Lajoie, en vertu du règlement 1189 inscrit à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine pour les motifs énoncés dans le sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1141899033

CA14 16 0278

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA CONCERNANT L'AJOUT DE 3 OUVERTURES SUR LE MUR DU GARAGE ATTACHÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 582, AVENUE ROCKLAND

MALGRÉ QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 5 juin 2014 de refuser la demande de modification de PIIA concernant cet immeuble;

ATTENDU le sommaire décisionnel portant le numéro 1141899034;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'APPROUVER la demande de modification d'un PIIA relativement à l'ajout de 3 ouvertures sur le mur du garage attaché au bâtiment principal au 582, avenue Rockland, en vertu du règlement 1189.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1141899034

CA14 16 0279

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EN FAÇADE SUR L'AVENUE BERNARD AU 1240, AVENUE BERNARD (NO 900 PIZZÉRIA)

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse en façade sur l'avenue Bernard au 1240, avenue Bernard (No 900 Pizzéria), selon le plan indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1141899037

CA14 16 0280

RENDRE UNE DÉCISION RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 416-418-420, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 mai 2014 d'accorder cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise concernant cet immeuble et ce, en vertu des dispositions du règlement 1276;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande, dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 22 mai 2014;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899029;

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'accorder, sur la base des documents déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine les 12 mars, 27 mai, 4 juin et 14 novembre 2013, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 416-418-420, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.07 1141899029

CA14 16 0281

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS REGROUPÉS, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR STÉPHANE HOULE AU POSTE DE PLOMBIER-CHAUFFAGE ET CE, EN DATE DU 5 JUILLET 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'entériner la nomination de Monsieur Stéphane Houle au poste de plombier chauffage et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 NTA1143711011

CA14 16 0282

AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT PERMANENT DU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) AU SOUTIEN ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER la création et le comblement permanent du poste de préposé au soutien administratifs à la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1143711013

AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMBLEMENT PERMANENT DU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) AU SOUTIEN ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Ce dossier a été retiré.

50.03

CA14 16 0283

DÉSIGNATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 20 JUILLET 2014 AU 20 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

DE DÉSIGNER la conseillère Jacqueline Gremaud mairesse-suppléante pour la période du 20 juillet 2014 au 20 novembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1141867015

CA14 16 0284

RECONDUIRE LA NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET NOMMER TROIS NOUVEAUX MEMBRES, LE TOUT EFFECTIF À PARTIR DU 1ER AOÛT 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE NOMMER à partir du 1^{er} août 2014, pour une période de deux ans,

à titre de membre professionnel du comité consultatif d'urbanisme :

M. Georges Adamczyk
M. Pierre Beaupré
M. Jean Décarie
M. Jean-Marc Latreille
M. Pierlucio Pellissier
M. Oscar Ramirez

M. Paul-André Tétreault

à titre de membre résidant du comité consultatif d'urbanisme :

M. Yves Dallaire
M. Denis Demers
Mme Louise Letocha
M. Alexandre Lussier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1141899038

CA14 16 0285

DÉPÔT D'UN PLAN REPRÉSENTANT LES EMPLACEMENTS ACTUELS DES SUPPORTS À VÉLOS ET LES EMPLACEMENTS OÙ SERONT INSTALLÉS DE NOUVEAUX SUPPORTS À VÉLOS

Dépôt du plan représentant les emplacements actuels des supports à vélos et les emplacements où seront installés de nouveaux supports à vélos dans l'arrondissement.

60.01 1145069011

CA14 16 0286

Recevoir le bilan post-mortem du projet-pilote du déneigement de la piste cyclable et autoriser la modification au règlement

DÉPÔT du bilan post-mortem du projet-pilote du déneigement de la piste cyclable.

60.02 1145078027

CA14 16 0287

ADDENDA - AUTORISER L'ADMINISTRATION À PROCÉDER À LA NÉGOCIATION ET LA SIGNATURE D'UN BAIL DE DEUX ANS AVEC LA COMPAGNIE OLYMBEC POUR L'ENTREPOSAGE DES ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT AU 6600 ST-URBAIN POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 30, 000\$ - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPÔT du bail signé par la compagnie Développements Olymbec et intervention de Service de la gestion et de la planification immobilière.

61.01 NTA1141867011

CA14 16 0288

CERTIFICAT SUITE AU REGISTRE TENU LE 26 JUIN 2014 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 200000\$ POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA (AO-260)

DÉPÔT du certificat des résultats de la période d'enregistrement du Règlement d'emprunt AO-260.

61.02

CA14 16 0289

DEMANDE - VENDREDI LE 29 AOÛT 2014 DE 11 H 15 À 11 H 40 - AVENUE DE L'ÉPÉE ET ELMWOOD - ÉCOLE BUISSONNIÈRE - GRAND TINTAMARRE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER le Grand Tintamarre de l'école Buissonnière, vendredi, le 29 août 2014 de 11 h 15 et 11 h 40 malgré le règlement 1063.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1146737012

AFFAIRES NOUVELLES

CA14 16 0290

AUTORISER UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION AO-6 POUR LE PRÊT DE LOCAUX AU CCI, À TITRE GRATUIT, LE 19 OCTOBRE 2014 POUR UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS DE L'ÉGLISE SAINTE-MADELEINE AFIN DE RÉNOVER LE BÂTIMENT AINSI QUE SES VITRAUX

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'AUTORISER une dérogation au règlement de tarification AO-6 pour le prêt de locaux au CCI, à titre gratuit, le 19 octobre 2014 pour une activité de levée de fonds de l'Église Sainte-Madeleine afin de rénover le bâtiment ainsi que ses vitraux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03 1143278007

CA14 16 0291

MANDAT- STATIONNEMENT DE MONTRÉAL

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

DE MANDATER l'administration de l'arrondissement pour entamer des négociations avec Stationnement de Montréal pour revoir les modalités de l'entente de 2007 sur la gestion des places de stationnement tarifées dans l'arrondissement et préparer un plan d'action étudiant les modalités de récupération de la gestion des places tarifées (parcomètres) en arrondissement, le tout pour étude avec le conseil

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.05

CA14 16 0292

FORMATION DE COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE PRÉVOIR que tout comité ou groupe de travail de l'arrondissement composé de citoyens ou d'élus soit formé par résolution du conseil d'arrondissement.

Un débat s'engage

Dissidence : Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.06

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22h20

70.07

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014